

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 26
Absent : 1

OBJET : Finances :

**Délibération relative
contre la baisse des
dotations.**

L'an deux mille quatorze
le trente du mois de septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2014.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO
/ Sonia CHAKROUNI / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge
DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO
/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc
CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie
ESPOSITO / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI /
Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / DRAGONI José.

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Jean-Marc GIMENEZ / Martine DUNOYER DE
SEGONZAC à Romain BIANCHI / Emmanuelle GAZIELLO à Pierre
VESTRI

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire expose :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs
intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à
des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le
cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera
décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat
sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la
période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité,
mener une action forte et collective pour expliquer de manière
objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs
publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires,
leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte
de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a
toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise
des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour
dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de DRAP rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de DRAP estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de DRAP soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Il est décidé au Conseil municipal d'exprimer son soutien à cette délibération qui sera transmise, outre les voies réglementaires, à l'Association des Maires de France.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

préfecture le : 9/20/24

et publication en

mairie le : 9/20/24

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

